

DEPARTEMENT YVELINES
ARRONDISSEMENT RAMBOUILLET
CANTON AUBERGENVILLE

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 16 mars 2021

DATE DE CONVOCATION :

11 mars 2021

DATE D’AFFICHAGE :

11 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L’an deux mille vingt et un, le 16 mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Salle des fêtes de BOISSY SANS AVOIR, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Grégoire CORBY, Maire

Etaient présents :

BALMELLE Adrien, BALMELLE Muriel, BARETTA Jean-Baptiste, CORBY Grégoire, COSNEAU Véronique, JEAN Sylvie, LEVACQUE Karine, LOPES José, LOPES Sandra, MATHIEU Christine, RIOTTE Vincent, ROUX-GOUDIN Julien, TOIS François, TRIFFAULT Isabelle, VILLANEAU Didier

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h33, en rappelant que pour assurer la tenue de la réunion de l’organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci se déroule en fixant à 10 le nombre maximal de personnes autorisées à y assister.

L’ordre du jour est le suivant :

- 1.Approbation du dernier compte rendu du 30 novembre 2020
- 2.SILY : adhésion de la commune du Tartre Gaudran
- 3.Qualité de l’eau : Rapports SIRYAE, délégataires et ARS
- 4.CCCY : rapport de la Commission locale d’évaluation des charges transférées (CLECT)
- 5.CCCY : désignation des représentants de la commune à la CLECT
- 6.CCCY : transfert des compétences relatives au Plan local d’urbanisme
- 7.Mise à jour du Plan communal de sauvegarde
- 8.Fonds de concours CCCY : réparations au Parc city (aménagement de sécurité)
- 9.SITERR : changement de siège social
- 10.Création d’une régie centrale de recettes
- 11.Mobilier qui ne rentre pas dans l’inventaire communal

Est nommée Secrétaire de séance : Madame Isabelle TRIFFAULT.

1/ Approbation du dernier compte rendu du 30 novembre 2020

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, APPROUVE le dernier compte rendu du 30 novembre 2020.

Le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précise dans son article 1 que le Plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Un Plan communal de sauvegarde a été établi en 2007, actualisé en 2009. Une refonte de ce plan communale de sauvegarde a été approuvée par arrêté du Maire du 30 janvier 2018, notamment en intégrant les nouveaux moyens humains recensés dans la population (santé, langues...).

Madame LOPES Sandra précise que compte tenu de la nouvelle composition du Conseil municipal, la Commission Environnement/Sécurité a travaillé sur une mise à jour de ce Plan communal de sauvegarde dont les principaux éléments sont présentés à l'Assemblée délibérante.

Il est notamment demandé à l'Assemblée délibérante de se positionner dans la partie « équipe de terrain », pour les postes de suppléants et pour les personnes relais, ce qui est fait parmi les membres présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE et AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune.

8/ Fonds de concours CCCY : réparations au Parc city / aménagements de sécurité (délibération n°2021-06)

Monsieur le Maire informe la Conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux sur le Parc City afin d'en assurer la sécurité, au niveau du terrain multisport.

S'agissant d'aménagement de sécurité, un fonds de concours peut être demandé à la Communauté de communes Cœur d'Yvelines.

Il s'agit de décompacter et remplacer le sable qui représente un volume d'environ 1 tonne afin que les brins d'herbes ne se couchent pas ce qui évitera au terrain de s'abîmer.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 20-054 en date du 14 octobre 2020, approuvant l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes,

Considérant que la commune de Boissy-sans-Avoir souhaite effectuer des aménagements de sécurité au niveau du Parc City et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines,

10 personnes supplémentaires ont pu ainsi être aidées et vaccinées. 4 personnes ont été vaccinées directement par leur centre de soins. Il reste donc 6 personnes en attente de vaccin actuellement.

Le TAD, qui était gratuit pour accéder aux centres de vaccination, a été utilisé une fois.

Point Rézo Pouce

Madame LOPES Sandra fait un point concernant la réunion à laquelle elle a assisté et qui a permis d'effectuer un état des lieux de l'activité de l'association à ce jour. Elle précise que la Région a la compétence « mobilité » dont une partie pourrait être transférée à la Communauté de communes qui se chargerait du développement de Rézo Pouce. Pour le moment, rien de défini. La communication est un gros point à développer.

Point SIAB/SIVU

Monsieur le Maire précise qu'il a assisté aux dernières réunions concernant le SIAB et le SIVU dont le principal sujet était le vote du Budget primitif 2021 et les projets de travaux. Une nouvelle réflexion est entamée concernant les travaux sur le toit de la crèche intercommunale. Concernant le SIAB, le changement de prestataire (actuellement la SAUR) va être à effectuer. Il va y avoir un appel d'offre.

Point Eclairage public

Madame MATHIEU Christine fait remarquer que le projet d'extinction de l'éclairage public annoncé dans le dernier bulletin municipal annonce une extinction à 23h00 et que cela peut être tôt. Monsieur le Maire précise que ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal lors duquel le projet éclairage public sera vu de façon plus globale. En effet, en complément de l'extinction nocturne est envisagé le remplacement des ampoules actuelles énergivores par du Led.

Point SIEED

Madame TRIFFAULT Isabelle fait un point concernant la dernière réunion du SIEED à laquelle elle a assisté. De nombreux projets ont été abordés concernant les consignes de tri, les composteurs, le ramassage des déchets verts, les plages horaires des déchèteries, la prise en charge des encombrants notamment. Le marché SEPUR est à renouveler et une redevance spéciale concernant les collectivités va être mise en place.

La séance est levée à 21h47

La Secrétaire
TRIFFAULT Isabelle



Le Maire
CORBY Grégoire

